



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3647

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, au sujet de la creation, selon le ministre delegue a la sante, d'une « structure professionnelle nationale, proche des structures ordinaires classiques », relative a la profession d'infirmiere. En effet, si l'Association nationale francaise des infirmieres et infirmiers diplomes ou etudiants est favorable a la mise en place d'une telle organisation, elle souhaite cependant que cette organisation refere a un comite des sages qui serait charge de : conseiller l'ensemble des organisations professionnelles sur la necessite de cette structure ; definir prealablement son champ de competence qui doit etre etendu a l'ensemble de l'exercice professionnel ; soumettre ce projet a chaque infirmiere. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de son opinion quant a cette proposition et des suites qu'elle pense y reserver.

Texte de la réponse

Les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient actuellement l'opportunit  de mettre en place, pour les professions paramedicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs regles professionnelles. En ce qui concerne la profession d'infirmiere, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, en accord avec le ministre delegue a la sante, a charge Mme Brigitte Garbi, infirmiere, chargee de mission aupres du directeur general de la sante, de proceder sur ce point a une large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements representatifs de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3647

Rubrique : Infirmiers et infirmieres

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1942

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3359